

# Incarner le peuple souverain : les usages de la représentation-incarnation sous la Seconde République

Samuel Hayat

▶ **To cite this version:**

Samuel Hayat. Incarner le peuple souverain : les usages de la représentation-incarnation sous la Seconde République. Raisons politiques, 2018, 72, pp.137-164. 10.3917/rai.072.0137 . halshs-01979537

**HAL Id: halshs-01979537**
**https://shs.hal.science/halshs-01979537**

Submitted on 13 Jan 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Incarner le peuple souverain : les usages de la représentation-incarnation sous la Seconde République

Le pouvoir politique, dans le gouvernement représentatif, est-il un lieu vide[1] ? On connaît la réflexion fondatrice de Claude Lefort sur les révolutions de la modernité démocratique, en particulier la Révolution française : en se débarrassant de la figure du roi, elles auraient désincarné le pouvoir, le rendant indéterminé et inappropriable[2]. De là *notre* spécificité, celles des Modernes, que d'avoir perdu l'illusion de l'incarnation, et de l'avoir remplacée par le libre jeu de l'élection des mandataires. Avec le gouvernement représentatif, le temps haché de l'incarnation, rythmé par la mort du souverain qui menace toujours la continuité de l'État et oblige à maints rituels politiques[3], est remplacé par la scansion attendue et régulière des procédures électorales. Bernard Manin a sûrement le mieux su capter ce fonctionnement schématisé du gouvernement représentatif : ce régime, au-delà de ses variantes et de ses métamorphoses, s'organise autour de principes stables qui garantissent la désincarnation du pouvoir[4]. Les gouvernants y exercent certes leur mandat de manière indépendante des électeurs, mais ils doivent se soumettre régulièrement à l'épreuve électorale, et leurs décisions, toujours précédées d'une discussion publique, sont l'objet du jugement continu des citoyens. Au cœur du gouvernement représentatif, on trouve ainsi un dispositif particulier, le mandat électoral, nécessairement temporaire, ouvert à la compétition et à la discussion. Pour reprendre les termes de Hanna Pitkin, dans le gouvernement représentatif, les représentants sont autorisés par l'élection (représentation formelle), et leur mandat est d'agir pour les représentés, dans leur intérêt (représentation substantielle), de manière réactive à l'expression de leurs souhaits[5]. C'est cette disposition fondamentale, garantie par le renouvellement régulier de l'épreuve électorale et par la libre discussion, qui rend le système représentatif réactif, toujours en mouvement, et interdit en principe toute incarnation.

Pourtant, malgré l'institutionnalisation de cette mécanique de la représentation entièrement fondée sur le mandat, l'incarnation semble ne jamais cesser de faire retour en politique, y compris au sein des régimes représentatifs les mieux installés, comme en France. On regroupe ici sous la catégorie de représentation-incarnation les relations de représentation fondées non sur l'existence d'un mandat, mais sur la construction d'une *identité* entre représentants et représentés. Dans l'incarnation, celui qui incarne n'a pas (nécessairement) reçu de mandat explicite d'un collectif institué : il en tient lieu, souvent selon la logique métonymique de *pars pro toto* déjà au cœur de la *repraesentatio identitatis* médiévale, où la

[1] Des précédentes versions de ce texte ont été présentées à plusieurs occasions et ont bénéficié des conseils de nombreux/ses collègues. Merci en particulier à Vincent Martingy, Christopher Meckstroth et Alessandro Mulieri.

[2] Claude Lefort, *Essais sur le politique, XIXe-XXe siècles*, Paris, Éd. du Seuil, 1986, p. 27.

[3] Ernst Hartwig Kantorowicz, *The king's two bodies: a study in Mediaeval political theology*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1957 ; Carlo Ginzburg, « Représentation : le mot, l'idée, la chose », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 46, n°6, 1991, p. 1219-1234.

[4] Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996.

[5] Hanna F. Pitkin, « La représentation politique », *Raisons politiques*, n°50, 2013, p. 35-51, tiré de Hanna Fenichel Pitkin, *The Concept of representation*, Berkeley, University of California Press, 1972 [1967].

partie peut parler et agir pour le tout[6]. C'est au sein même du corps du représentant que se loge le principe d'identité qui fonde l'incarnation, qu'il s'agisse d'un corps collectif ou d'un corps individuel : ce corps représente par ce qu'il est et non par ce qu'il fait.

Le but de cet article est de rendre compte de la permanence de la représentation-incarnation dans le gouvernement représentatif, non comme résidu archaïque, mais comme une de ses pièces centrales[7]. Loin de se fonder seulement sur le mandat électoral, les institutions du gouvernement représentatif mettent en jeu des processus d'identification entre représentants et représentés typiques de la représentation-incarnation. Mais plutôt que de simplement faire de cette permanence de la représentation-incarnation l'objet d'une dénonciation, on cherchera à mettre en lumière ses différentes formes, à distinguer les manières dont elles travaillent le gouvernement représentatif, les groupes qui s'en saisissent et les dynamiques souvent contradictoires qu'elles engendrent. En effet, la représentation-incarnation n'est pas un *vice caché* du gouvernement représentatif, mais bien un de ses ressorts, un des éléments clés du conflit autour de ses institutions.

Pour éclairer les mécanismes par lesquels la représentation-incarnation se maintient au cœur des institutions du gouvernement représentatif et les conflits autour de ses usages, on reviendra ici sur un moment central de l'histoire du gouvernement représentatif en France : la révolution de 1848, qui voit se tenir les premières élections de masse au suffrage dit universel, en réalité réservé aux hommes[8]. Alors que cet élargissement du suffrage pourrait être lu comme un triomphe de la représentation-mandat, la représentation-incarnation joue un rôle majeur sous la Seconde République. Dès les premières semaines du nouveau régime, une concurrence s'établit pour définir comment représenter le peuple, ce qui passe par un intense travail symbolique, tant discursif qu'iconographique, visant à donner au peuple une identité, ouvrant par là la possibilité de son incarnation. En effet, comme l'a remarqué Olivier Ihl, en 1848 « le suffrage universel est contemporain d'une autre révolution : la popularisation des images »[9], notamment par le développement de techniques de reproduction permettant au conflit sur la représentation picturale du peuple et des autorités de se dérouler sur une échelle large. Les « épreuves de représentativité »[10] qui ont lieu alors pour savoir qui peut représenter le peuple ne sont pas seulement électorales, mais aussi symboliques. Autour de ces épreuves se joue la

[6] Hasso Hofmann, *Repräsentation: Studien zur Wort- und Begriffsgeschichte von der Antike bis ins 19. Jahrhundert*, « Schriften zur Verfassungsgeschichte », Berlin, Duncker & Humblot, 1973 ; Yves Sintomer, « Les sens de la représentation politique : usages et mésusages d'une notion », *Raisons politiques*, n°50, 2013, p. 13-34 ; Roger Chartier, « Le sens de la représentation », 2013, disponible sur : http://www.laviedesidees.fr/Le-sens-de-la-representation.html. Voir aussi l'introduction et l'article d'Yves Sintomer dans ce numéro.

[7] On rejoint ici le propos développé par Jean-Claude Monod, *Qu'est-ce qu'un chef en démocratie ? Politiques du charisme*, Paris, Éditions du Seuil, 2012. Critique de la dichotomie entre incarnation pré-démocratique et représentation démocratique, il s'intéresse à la « rémanence de l'incarnation » (p. 140) et aux conditions par lesquelles le charisme peut être « favorable au fonctionnement, voire à l'approfondissement de la démocratie » (p. 16).

[8] Maurice Agulhon, *1848 ou L'apprentissage de la République : 1848-1852*, Paris, Éd. du Seuil, 2002 [1973] ; Maurizio Gribaudi et Michèle Riot-Sarcey, *1848, la révolution oubliée*, Paris, La Découverte, 2008 ; Samuel Hayat, *Quand la République était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation en 1848*, Paris, Seuil, 2014 ; Christopher Guyver, *The Second French Republic, 1848-1852: A Political Reinterpretation*, 2016º éd., New York, Palgrave Macmillan, 2016.

[9] Olivier Ihl, *Une histoire de la représentation. Louis Marie Bosredon et le Paris de 1848*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2016

[10] Daniel Gaxie, *La démocratie représentative*, 4e éd., Paris, Montchrestien, 2003, p. 39

fixation des institutions du gouvernement représentatif – et c'est là que l'opposition entre différents usages de la représentation-incarnation se déploie.

La double révolution de la représentation en 1848, celle des élections et celle des images, ouvre en effet deux questions. D'une part, une fois le peuple souverain représenté électoralement et symboliquement, comment peut-il continuer à exister en tant qu'acteur politique ? La représentation-incarnation peut justifier l'exclusion totale du peuple, qui n'existe que par ceux qui l'incarnent, ou au contraire ouvrir des possibilités d'inclusion des citoyens. D'autre part, l'identité du peuple représenté, par les urnes comme par les symboles, est-elle unitaire ou rend-elle compte de la diversité des identités sociales, et dans ce cas lesquelles ? La représentation-incarnation peut ici aussi fonctionner de deux manières, liées aux deux formes de *standing for* distinguées par Hannah Pitkin. D'un côté, dans ce qu'elle appelle la représentation symbolique, une identité unique est imposée par le représentant[11]. D'un autre côté, avec la représentation descriptive, l'identité entre représentants et représentés se fonde sur la représentation de la diversité des caractéristiques des représentés, une conception de la représentation dont Bernard Manin a montré qu'elle était au cœur des revendications démocratiques au moment des révolutions modernes, et que l'on retrouve notamment dans les revendications de présence des groupes minorisés[12]. Peuple exclu ou inclus, peuple unitaire ou divers : les usages de la représentation-incarnation en 1848 travaillent les institutions du gouvernement représentatif alors en construction dans différentes directions.

On peut distinguer trois moments en partie successifs dans ces luttes mettant en jeu la représentation-incarnation autour de la révolution de 1848. Tout d'abord, alors que la logique de la représentation-mandat ouvre la possibilité pour le peuple de demander des comptes à ses mandataires, la représentation-incarnation est utilisée par l'Assemblée constituante au printemps 1848 pour justifier la monopolisation du pouvoir et la répression des mouvements populaires, en particulier l'invasion de l'Assemblée le 15 mai et le soulèvement ouvrier des 23-26 juin. Dans un second temps, après le vote de la Constitution en novembre et l'élection en décembre 1848 de Louis-Napoléon Bonaparte, le neveu de l'Empereur, lors de la première élection présidentielle au suffrage universel direct masculin de l'histoire, la représentation-incarnation devient l'enjeu et le moyen d'un conflit entre l'Assemblée, corps collectif, et le Président, corps individuel, tous deux élus. Enfin, les partisans de la République démocratique et sociale, à l'intérieur et en dehors des institutions, font jouer la représentation-incarnation pour permettre la représentation du peuple révolutionnaire en dehors des seules épreuves électorales, aboutissant à la formation de deux usages inclusifs de la représentation-incarnation.

---

[11] La représentation symbolique est au cœur de nombreux travaux contemporains en théorie politique allemande (voir par exemple Gerhard Göhler, « La dimension affective de la démocratie », *Raisons politiques*, n°50, 2013, p. 97-114 ; Gerhard Göhler, « La représentation politique dans la démocratie », *Trivium. Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales - Deutsch-französische Zeitschrift für Geistes- und Sozialwissenschaften*, n°16, 2014) et anglo-américaine, avec le tournant constructiviste qui confère un rôle central au travail de construction symbolique du représenté (Michael Saward, *The representative claim*, Oxford, Oxford University Press, 2010 ; Virginie Dutoya et Samuel Hayat, « Prétendre représenter. La construction sociale de la représentation politique », *Revue française de science politique*, vol. 66, n°1, 22 février 2016, p. 7-25). Ces travaux montrent bien que la représentation symbolique est loin d'être l'apanage des régimes autoritaires, contrairement à ce qu'avance Pitkin.

[12] Sur ces revendications de présence et les formes de représentation de groupe qu'elles fondent, voir notamment Anne Phillips, *The politics of presence*, Oxford, Clarendon press, 1995 ; Iris Marion Young, *Inclusion and democracy*, Oxford, Oxford University Press, 2000 ; Melissa S. Williams, *Voice, Trust, and Memory: Marginalized Groups and the Failings of Liberal Representations*, Princeton, Princeton University Press, 2000.

*L'incarnation du peuple, de la lutte à la répression*

La révolution de 1848 s'inscrit dans la continuité d'affrontements où la tension entre représentation-incarnation et représentation-mandat joue un rôle central. Elle met fin à la monarchie de Juillet, née de la révolution de 1830, pensée par les doctrinaires et notamment par François Guizot, homme fort du régime, comme la forme achevée du gouvernement représentatif[13]. Selon lui, le gouvernement représentatif est le seul régime à même de refermer la période ouverte par la Révolution, tout en en effectuant les principes, en ce qu'il repose sur la souveraineté non pas du peuple, mais de la raison. Les représentants élus ont un mandat clair, conféré par l'élection : ils représentent les différents intérêts sociaux et différentes opinions, et par leurs délibérations publiques et raisonnées, ils tirent de ces intérêts l'intérêt général[14]. Leur pouvoir, comme celui du roi, est organisé par la Charte, un document qui symbolise la relation de mandat entre les Français et les autorités. Cependant, en pratique, les députés ne sont élus que par les 200 000 citoyens les plus riches, pensés comme les plus capables politiquement. Le gouvernement représentatif de la monarchie de Juillet, s'il s'appuie sur l'élection des mandataires, repose donc en dernière instance sur l'incarnation, puisque les 200 000 citoyens plus riches incarnent toute la société, sans y avoir été autorisés par un mandat explicite[15].

Dès lors, la possibilité est ouverte d'une critique des institutions réelles du gouvernement représentatif au nom des principes qui le sous-tendent, et notamment de la représentation-mandat. Le mouvement dit alors républicain se construit autour de cette critique[16]. Ils dénoncent le régime comme un gouvernement de classe :

> « Les lois faites par les hommes qui paient au moins deux cents francs d'impositions, classe qui se compose de gros fermiers, manufacturiers, monopoleurs, marchands et propriétaires, tournent au profit de ces hommes ; ceux qui ne produisent rien sont représentés ; ceux qui produisent tout sont exploités, conspués, avilis [...]. Voilà la monarchie, voilà l'état d'un peuple qui n'est pas représenté, d'un peuple qui ne nomme pas lui-même ses mandataires [...]. Dire que nous sommes représentés, c'est se jouer de nous, c'est insulter à la nation avec une audacieuse ironie »[17].

À l'inverse, la République, ce serait le gouvernement de tous – et donc d'abord de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, le prolétariat, un thème d'origine saint-simonienne qui se répand largement dans les rangs républicains à partir de l'insurrection de novembre 1831. Il

[13] Pierre Rosanvallon, *Le Moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985. Sur les débats autour du gouvernement représentatif sous les monarchies parlementaires, voir Alain Laquièze, *Les origines du régime parlementaire en France : 1814-1848*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, notamment p. 125-165.

[14] On peut rapprocher cette conception du mandat du représentant de celles défendues par Edmund Burke ; voir sur ce point le texte d'Yves Sintomer dans ce numéro.

[15] Sur les débats autour de la taille du corps électoral et leurs enjeux théoriques, voir Patrice Gueniffey, *Le nombre et la raison : la Révolution française et les élections*, Paris, Editions de l'EHESS, 1993 ; Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 2001 [1992].

[16] Pamela M. Pilbeam, « Republicanism in Early Nineteenth-Century France, 1814-1835 », *French History*, vol. 5, n°1, 3 janvier 1991, p. 30-47.

[17] Charles Pimpaneau, *Le gouvernement républicain et le gouvernement monarchique*, Paris, Imprimerie de Setier, 1833, p. 3-4. Le texte est repris la même année comme manifeste de la Société de la nouvelle école, dont Pimpaneau est membre.

s'agit donc, pour les républicains, de demander un gouvernement représentatif véritable, une extension de la logique de mandat aux dépens de l'incarnation. Cependant, là aussi, eux-mêmes sont forcés de faire usage de l'incarnation, puisque leur prétention à représenter le peuple, et en particulier le prolétariat, ne repose sur aucun mandat explicite, mais plutôt sur une homologie de position[18] : les républicains sont exclus du pouvoir comme les prolétaires sont exclus du vote, ce qui fait des républicains les représentants naturels du prolétariat. Du côté des défenseurs de la monarchie de Juillet comme de ses contempteurs, on trouve donc une combinaison entre l'attachement de principe à la représentation-mandat, mais l'usage de la représentation-incarnation pour justifier qu'une petite minorité seulement (les hommes les plus riches ou bien les républicains) soient les véritables représentants, même non-élus, du peuple français.

Cette tension entre mandat et incarnation ne disparaît pas avec l'effondrement du régime de Juillet, causé par une campagne de banquets en faveur de la réforme électorale, qui se transforme, sur fond d'agitation ouvrière, en insurrection victorieuse le 24 février 1848. Elle se renouvelle plutôt autour d'une question : celle du rapport entre le peuple et ses mandataires, c'est-à-dire le Gouvernement provisoire puis l'Assemblée constituante à partir du 4 mai 1848, date à laquelle elle commence à siéger. Dans les premières semaines du nouveau régime, le Gouvernement provisoire, composé d'anciens députés siégeant à l'extrême gauche, des rédacteurs en chef des deux principaux journaux républicains, le *National* et la *Réforme*, d'un socialiste, Louis Blanc, et d'un ouvrier membre de sociétés secrètes, Albert, se trouve en effet soumis à une pression populaire constante. A Paris, il se crée des centaines de journaux et surtout de clubs rassemblant chaque soir des dizaines de milliers de citoyens, y compris des femmes qui restent exclues du suffrage, organisant pétitions et manifestations, donnant corps à ce que Peter Amann appelle une expérience de démocratie de masse[19]. Ces clubs parisiens, initialement épars, commencent dès mars à se fédérer pour constituer des corps aptes à parler au nom du peuple de Paris (Commission des Trente, puis Club des Clubs, puis Comité centralisateur…), envoyer des émissaires dans les régions et surtout participer au processus de sélection des candidats aux élections d'officiers de la garde nationale et de membres de l'Assemblée constituante[20]. Les clubs sont vus par leurs défenseurs comme étant le peuple même – « c'est l'élaboration du jugement populaire ; c'est la parole des masses ; c'est la République qui se fait entendre par des milliers de voix collectives »[21]. Et la tâche qu'ils se donnent est claire : influencer et surveiller leurs mandataires, c'est-à-dire participer de manière directe et continue à la chose publique non pas malgré, mais parce qu'ils ont des représentants – ce que l'on peut qualifier de conception « inclusive » de la représentation[22]. On retrouve ici

[18] Pierre Bourdieu, « La représentation politique – éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, 1981, p. 3-24.

[19] Peter H. Amann, *Revolution and mass democracy: the Paris Club movement in 1848*, Princeton, Princeton University Press, 1975.

[20] Jean-Claude Caron, « Les clubs de 1848 », in *Histoire des gauches en France*, vol. 1, Paris, la Découverte, 2004, p. 182-188 ; Samuel Hayat, « Participation, discussion et représentation: l'expérience clubiste de 1848 », *Participations*, n°2, 2012, p. 119–140 ; Geerten Waling, *1848: Clubkoorts en revolutie*, Nijmegen, Vantilt, Uitgeverij, 2016.

[21] *La Voix des Clubs*, 8 mars 1848.

[22] Sur la représentation inclusive comme justification de la participation directe des représentés, voir Samuel Hayat, « La représentation inclusive », *Raisons politiques*, n°50, 2013, p. 115-135. Voir aussi Nadia Urbinati, « Continuity and Rupture: The Power of Judgment in Democratic Representation », *Constellations*, vol. 12, n°2, 2005, p. 194-222 ; Lisa Disch, « Toward a mobilization conception of democratic representation », *American Political Science Review*, vol. 105, n°01, 2011, p. 100–114. Sur

l'usage d'une relation de représentation-incarnation (entre les clubs et le peuple) pour justifier l'exercice d'un élément clé de la représentation-mandat : que les représentés exercent un jugement continu sur l'action de leurs représentants.

Face au peuple parisien organisé et incarné par les clubs, le Gouvernement provisoire agit en mandataire qui accepte d'écouter ses mandants, mais cette attitude fait l'objet de fortes critiques de la part des conservateurs, qui en appellent à l'élection immédiate d'une Assemblée qui viendrait monopoliser le pouvoir. Le 29 février, d'anciens défenseurs du régime déchu lancent un journal intitulé *L'Assemblée nationale,* dont le slogan est « Tout pour la France et par l'Assemblée nationale » et qui demande que « le droit de la souveraineté nationale soit entièrement réservé à la future assemblée »[23]. Le glissement est ici patent entre la logique de la représentation-mandat – le peuple est souverain et délègue temporairement son pouvoir à des députés qui restent sous son contrôle – et une forme de représentation-incarnation particulière, selon laquelle l'Assemblée est par elle-même souveraine. Certes, une telle « monopolisation de la capacité à représenter »[24] était déjà présente durant la Révolution française, notamment chez Sieyès, dans la continuité du geste ayant transformé les envoyés du Tiers en une Assemblée souveraine, mais il s'agissait alors de faire pièce aux revendications de souveraineté du monarque[25]. En 1848, si un tel pouvoir d'incarnation est attribué à l'Assemblée, dès avant même son élection, ce n'est pas contre le roi, mais bien contre le peuple révolutionnaire de Paris. De fait, tout au long du printemps 1848, le journal *L'Assemblée nationale* est au cœur d'une agitation réactionnaire appuyée sur les anciennes sections bourgeoises de la Garde nationale, pour empêcher le Gouvernement provisoire de prendre des mesures de républicanisation jugées dictatoriales. Progressivement, face à une participation populaire qu'ils ne contrôlent pas, les républicains dits modérés de la tendance du journal *Le National*, majoritaires au Gouvernement provisoire, se réapproprient les thèmes des réactionnaires et attribuent par avance à la future Assemblée un pouvoir absolu d'incarnation. Lorsque l'Assemblée commence à siéger, le doyen du Gouvernement provisoire, Dupont (de l'Eure), l'accueille par ces mots :

> « Citoyens Représentants du peuple, le Gouvernement provisoire de la République vient s'incliner devant la nation, et rendre un hommage éclatant au pouvoir suprême dont vous êtes investis. Élus du peuple [...], dépositaires de la souveraineté nationale, [...] le moment est arrivé pour le Gouvernement provisoire de déposer entre vos mains le pouvoir illimité dont la révolution l'avait investi. »[26]

On reconnaît ici, parallèlement à l'utilisation du vocabulaire de l'élection, la métonymie caractéristique de la représentation-incarnation, le corps des députés étant présenté comme « la nation », à rapprocher de l'insistance sur le caractère « suprême » et « illimité » de son pouvoir.

---

le rôle démocratique de la surveillance, voir Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie : la politique à l'âge de la défiance*, Paris, Éd. du Seuil, 2006.

[23] *L'Assemblée nationale,* 29 février 1848.

[24] Christophe Le Digol, *La nation en assemblée: essai sur les conditions sociales de formation de l'assemblée nationale (1789-1791),* Thèse de doctorat en science politique, France, Université Paris Nanterre, 2003, p. 98.

[25] Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple : comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997.

[26] *Compte-rendu des séances de l'Assemblée nationale*, t. 1, Paris, imprimerie de l'Assemblée nationale, 1849, p. 1.

En un mot, comme le dit deux jours plus tard Lamartine au nom du Gouvernement provisoire, l'Assemblée a « absorbé en [elle] la souveraineté »[27].

Cette conception du pouvoir de l'Assemblée est mise en question, dès avant son élection, par une partie des républicains radicaux, notamment par les membres des clubs, qui font valoir que dans l'état des consciences, une Assemblée constituante élue au suffrage dit universel risquerait d'être majoritairement anti-républicaine. De leur point de vue, la souveraineté doit rester dans les mains du peuple, et l'Assemblée à venir a simplement un pouvoir délégué : la logique de la représentation-mandat est utilisée pour limiter par avance le pouvoir de l'Assemblée. C'est ce qui ressort par exemple d'un texte de Georges Sand, une proche du ministre de l'Intérieur Ledru-Rollin, dans un article de *La Cause du Peuple* daté du jour de l'élection générale, le 23 avril 1848 :

> « La France va donner, pour élaborer le travail d'une constitution nouvelle, l'expression de la majorité. Nulle part cependant cette expression n'aura été celle de l'unanimité [...]. Si l'Assemblée du 5 mai se trouve être l'expression d'une majorité abusée, si elle est résolue à représenter encore les intérêts d'une minorité, cette assemblée ne règnera point ; l'unanimité viendra casser les arrêts de la majorité. »[28]

Pour Georges Sand, l'Assemblée n'incarne pas le peuple, elle est l'expression d'une majorité, avec un mandat précis, rédiger une Constitution. Lorsque l'Assemblée commence à siéger, le 4 mai 1848, il ne va donc pas de soi qu'elle ait le monopole de la souveraineté, siégeant dans un Paris bien plus radical qu'elle. Pour les membres des clubs, en particulier, il n'est pas question de la laisser légiférer sans surveillance, et l'agitation ne retombe pas, conduisant rapidement à l'épreuve de force entre tenants de ces deux conceptions du pouvoir de l'Assemblée.

Le 15 mai, une manifestation est organisée, à l'initiative des clubs radicaux parisiens, en faveur des Polonais insurgés, qui aboutit à l'invasion de l'Assemblée nouvellement élue pour la forcer à prendre position en faveur d'une intervention de la France en Pologne[29]. Ce faisant, la question est clairement posée : les députés sont-ils simplement les « commis du peuple[30] », ses mandataires (logique du mandat), qui doivent entendre ses griefs comme le Gouvernement provisoire le faisait, ou bien l'Assemblée est-elle « la nation tout entière, qui se résume, vit, délibère, agit en elle », et alors envahir l'Assemblée c'est commettre « un crime de lèse-majesté nationale[31] » (logique de l'incarnation) ? Cette épreuve de force est perdue par les manifestants, qui sont l'objet d'une forte répression, et aboutit à une monopolisation du droit à représenter par l'Assemblée, accomplissant en elle une fusion entre mandat et incarnation : le mandat électoral, ainsi compris, n'est pas un simple mandat mais la preuve que l'Assemblée incarne le peuple, et est la seule institution à pouvoir le faire.

---

[27] *Ibid.*, p. 37.

[28] *La Cause du peuple*, n° 3, 23 avril 1848.

[29] Peter Amann, « A « Journée » in the Making: May 15, 1848 », *The Journal of Modern History*, vol. 42, n°1, 1970, p. 42-69.

[30] « Le Peuple et ses Commis », *La République rouge*, n° 1, s.d. [début juin 1848]. Dans le même numéro, l'article « De l'inviolabilité de ces Messieurs » précise : « le peuple étant le seul souverain, l'Assemblée nationale ne peut être souveraine. Du souverain elle est mandataire […] le peuple a le droit de renvoyer ses *commis* ». Dans l'article « La situation », l'invasion du 15 mai est d'ailleurs décrite comme « la pacifique visite du peuple souverain à ses *représentants* ». En soulignant les mots « commis » et « représentants », les rédacteurs du journal insistent bien sur ce qui leur semble être l'enjeu central de cette séquence : la relation entre le peuple souverain et les députés élus.

[31] *Le National*, 15 mai 1848.

Tout un travail de construction symbolique, commencé avant l'événement, se renforce alors pour illustrer la majesté de l'Assemblée, sur un plan discursif mais aussi iconographique, avec la multiplication d'images représentant l'Assemblée. On peut en particulier signaler deux motifs ayant donné lieu à de nombreuses estampes. D'une part, on trouve des images de la proclamation de la République par les députés le 4 mai, un geste hautement symbolique : s'il marque publiquement l'attachement de la nouvelle Assemblée à la République, il est aussi perçu par les radicaux comme une usurpation, car la République avait déjà été proclamée le 24 février par le Gouvernement provisoire sous la pression de la rue parisienne. Cette nouvelle proclamation signifie que pour les députés, seuls eux-mêmes, et non les révolutionnaires parisiens, avaient le pouvoir de décider de la forme du régime.




Fig. 1. Proclamation de la République par les Représentants du Peuple sur le Péristyle du Palais de l'Assemblée Nationale. BNF Collection De Vinck 14 067

Un second motif courant est l'invasion de l'Assemblée le 15 mai, qui permet aux dessinateurs de mettre en contraste la majesté de l'Assemblée et le désordre amené par les « envahisseurs », comme on le voit dans cette lithographie d'A. Provost.

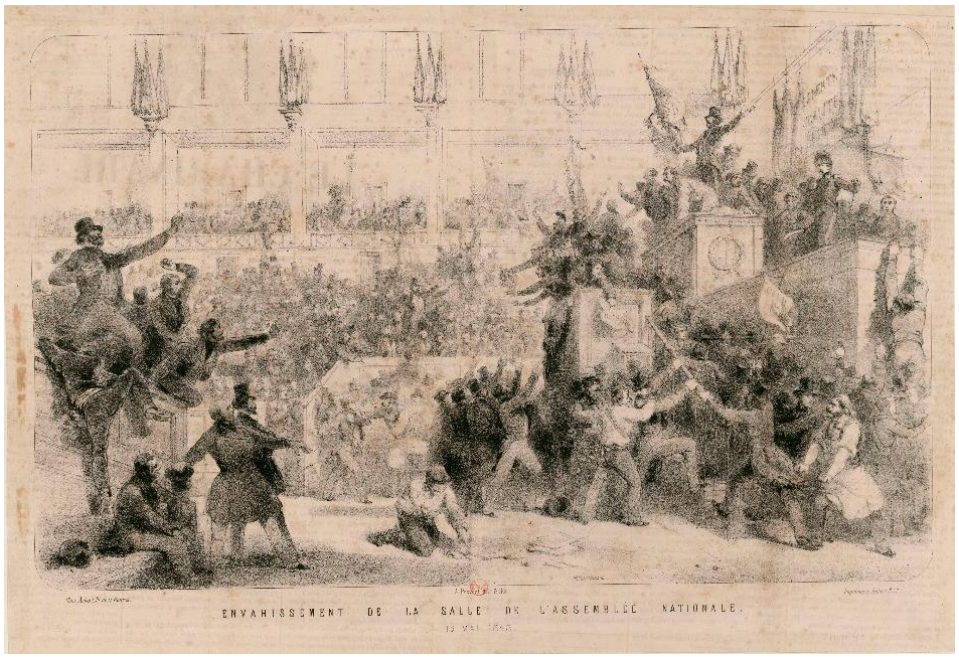



Fig 2. A. Provost, « Envahissement de la salle de l'Assemblée nationale. 15 mai 1848 », BNF, Collection De Vinck, 14 200

Suite à la manifestation du 15 mai, la prétention du peuple parisien à contrôler l'Assemblée est vue et représentée comme une menace potentielle, et les députés modérés et conservateurs cherchent à débarrasser Paris des clubs et des rassemblements. Les ouvriers de Paris leur apparaissent particulièrement menaçants, notamment ceux des Ateliers nationaux, ces ateliers de secours créés pour employer les ouvriers sans travail après la révolution de Février. Pour s'en débarrasser, l'Assemblée décide que les Ateliers seront dissous, et que les ouvriers sans travail seront expulsés de Paris ou enrôlés de force dans l'armée. Le 22 juin, une délégation ouvrière est envoyée en protestation à la Commission exécutive, une activité qui relève de l'exercice jusque là autorisé de mandants venant demander des comptes à leurs mandataires. Cette délégation est placée en état d'arrestation, et le 23 juin les premières barricades apparaissent dans Paris, marquant le début de l'insurrection de juin. Sa répression, menée par le Général Cavaignac, conquérant de l'Algérie à qui l'Assemblée a donné les pleins-pouvoirs, fait des milliers de morts.

En quelques semaines, l'Assemblée constituante est passée du statut d'assemblée de mandataires élus pour écrire une Constitution à celle d'incarnation unique du peuple français, par là justifiée à traiter toute contestation comme une mise en danger de la République elle-même. La logique de la représentation-mandat a bien servi à composer cette Assemblée ; mais en tant qu'elle incarne le peuple français, elle concentre en elle toute l'activité politique admissible – une interprétation qui trouve son aboutissement en juin dans le massacre du peuple parisien puis en juillet 1848 dans le rétablissement des barrières financières à la presse et la mise sous surveillance des clubs politiques, par un décret qui interdit aussi aux femmes d'assister à leurs réunions.

*L'Assemblée contre le Président : deux conceptions de la représentation-incarnation*

La période d'expérimentation démocratique de la révolution, marquée par l'activité directe des citoyens exerçant un jugement continu sur l'activité de leurs mandants, selon un usage inclusif de la représentation, prend fin avec la victoire de l'Assemblée constituante. Cependant, la question se pose immédiatement des institutions définitives qu'il s'agit d'imposer

au pays. S'il n'est plus question d'inclure le peuple en dehors de l'épreuve électorale, si la souveraineté désormais est bien pensée comme incarnée dans les seuls corps élus, quels doivent être ces corps ? L'expérience de juin 1848 est celle de la victoire de l'Assemblée, mais aussi du Général Cavaignac, doté par les députés des pleins-pouvoirs. La souveraineté doit-elle être incarnée dans une Assemblée unique forte ou dans une personne directement élue par le peuple ? Le compromis qui résulte des débats de la Constituante est une Assemblée unique, contre les conservateurs qui préféraient deux assemblées, et un président de la République élu au suffrage universel masculin direct mais ne pouvant pas faire plus d'un mandat[32]. Le caractère bancal de cet équilibre n'échappe pas aux regards contemporains, comme en témoignent les images critiques qui accompagnent sa discussion et sa promulgation. Une lithographie de Charles Aubry représente ainsi la Constitution affublée de symboles divers, « greffée sur une vieille souche » composée des tombes des régimes déchus, travaillée par de multiples excroissances, et surtout aux mains tranchées et enchaînées, symboles de son impuissance.




Fig. 3. Ch. Aubry. « La Constitution de 1848 ». BNF. Collection De Vinck 14984.

[32] Piero Craveri, *Genesi di una costituzione : libertà e socialismo nel dibattito costituzionale del 1848 in Francia*, Napoli, Guida, 1985 ; *La Constitution du 4 novembre 1848 : l'ambition d'une république démocratique. Actes du colloque de Dijon, 10-11 décembre 1998*, Dijon, Éd. Universitaires de Dijon, 2000.

Le graveur Louis-Marie Bosderon se moque quant à lui de cette Constitution « neuvième et nouvelle édition », copie remise à jour des constitutions précédentes[33].

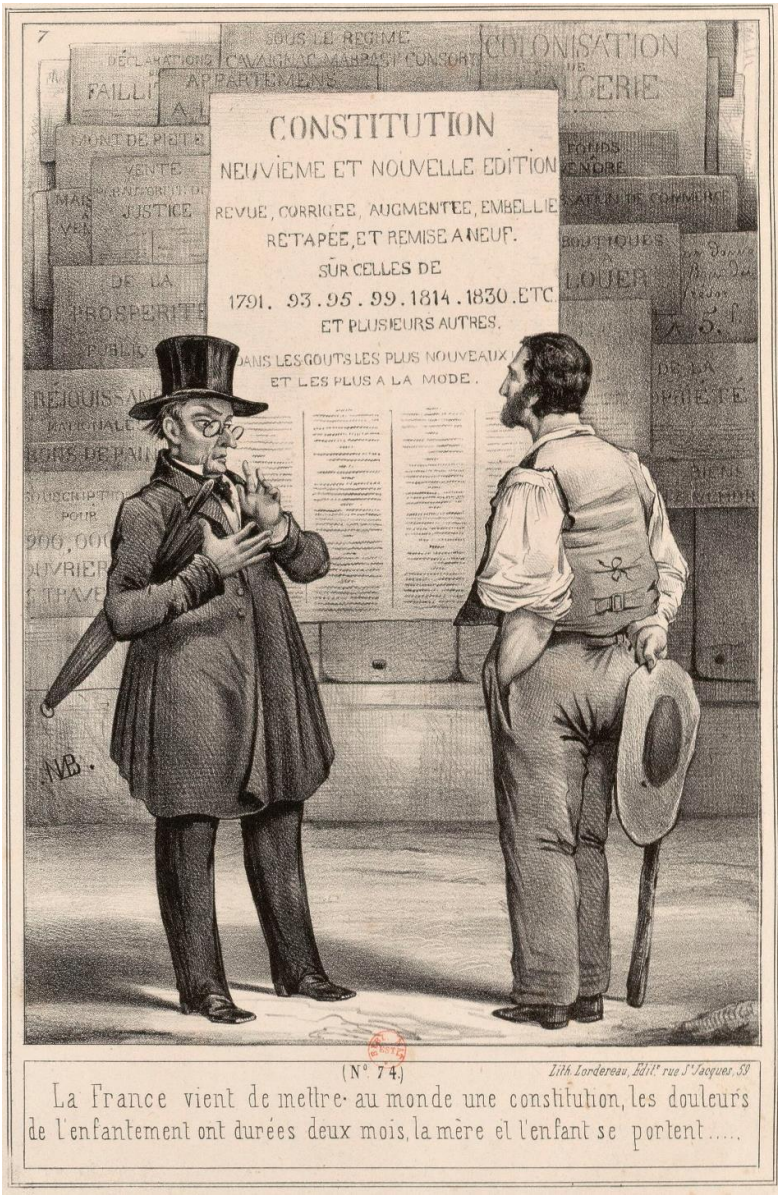



Fig. 4. L.-M. Bosredon. « La France vient de mettre au monde une constitution, les douleurs de l'enfantement ont durées [sic] deux mois ». BNF. Collection De Vinck, 14983.

La nouvelle Constitution élimine bien la présence directe du peuple, qui n'est même pas invité à la ratifier, mais semble ne donner la primauté définitive ni au corps collectif de l'Assemblée ni au corps individuel du président. Cependant, si ces deux instances sont également dépositaires d'un mandat, leur pouvoir d'incarnation, lui, est très différent. Comme le note Karl Marx dans *Le 18 Brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte*, la Constitution instaure un système à « deux têtes », mais où les deux têtes sont profondément inégales au regard de la représentation-incarnation :

> « Tandis que les suffrages de la France se dispersent entre les 750 membres de l'Assemblée nationale, ils se concentrent ici, par contre, sur un seul individu. Alors que chaque député ne représente que tel ou tel parti, telle ou telle ville, telle ou telle tête de pont, ou même la simple nécessité d'élire un sept-cent-cinquantième individu quelconque,

[33] Olivier Ihl, *Une histoire de la représentation, op. cit.*, p. 87-88.

> opération dans laquelle on ne se montre pas plus difficile pour l'homme que pour la chose, il est, lui, l'élu de la nation, et son élection est l'atout que le peuple souverain joue une fois tous les quatre ans. L'Assemblée nationale élue est unie à la nation par un rapport métaphysique, mais le président élu est uni à elle par un rapport personnel. L'Assemblée nationale représente bien dans ses différents membres les aspects multiples de l'esprit national, mais c'est dans le président que ce dernier s'incarne. Il a en face d'elle une sorte de droit divin. Il est, par la grâce du peuple. »[34]

L'opposition esquissée par Marx ne devrait pas être interprétée comme une simple opposition entre représentation-mandat du côté de l'Assemblée et représentation-incarnation pour le président. Celui-ci est bien aussi dépositaire d'un mandat, et celle-là n'est pas étrangère à l'incarnation. Cette dualité met bien plutôt en lumière deux manières de faire jouer la représentation-incarnation, c'est-à-dire d'établir un rapport d'identité entre le corps (collectif ou individuel) du représentant et celui du représenté, l'universalité des citoyens telle que le vote la produit.

Du côté de l'Assemblée, si chaque député individuellement tient son pouvoir d'un mandat, l'Assemblée dans son ensemble, en tant que corps, se trouve dotée d'un pouvoir d'incarnation supplémentaire. Elle peut incarner la nation justement parce qu'elle est multiple, elle est avec le pays dans un rapport d'*identité de composition*, qui emprunte fortement à la représentation descriptive. Cela n'empêche pas l'unité, au contraire : c'est parce que l'Assemblée représente la nation dans sa diversité qu'elle est le seul corps qui peut en incarner l'unité fondamentale – d'une certaine manière, l'Assemblée *réalise* cette unité, selon une logique de « représentation constitutive »[35]. C'est ce qui ressort par exemple du discours de Marcel Barthe, un républicain modéré, en faveur de l'Assemblée unique le 26 septembre 1848 :

> « Si la France est une démocratie indivisible, elle ne doit avoir qu'un seul organe législatif pour exprimer ses volontés. La représentation nationale doit être l'image du pays, et puisque le pays est un, il faut que l'image, il faut que la représentation soit une »[36].

Cette unité fondamentale de l'Assemblée, en tant qu'elle représente le pays dans son ensemble, peut alors soutenir une conception absolue du pouvoir de cette Assemblée, comme le soutiennent les républicains plus radicaux, tels Félix Pyat dans un discours du 5 octobre 1848 :

> « Dans une République, il n'y a plus qu'un droit, le droit du peuple, qu'un roi, le peuple même représenté par une Assemblée élue, l'Assemblée nationale. Cette Assemblée doit donc être souveraine comme le peuple qu'elle représente : elle résume tous les pouvoirs, elle règne et gouverne par la grâce du peuple, elle est absolue comme l'ancienne monarchie, et peut dire aussi : l'État c'est moi, seulement elle le dit avec le droit, parce qu'elle le dit au nom du peuple[37] ».

---

[34] Karl Marx, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Nouveau Monde Editions, 2017 [1852], p. 34-35.

[35] Christopher Meckstroth, *The Struggle for Democracy: Paradoxes of Progress and the Politics of Change*, Oxford, Oxford University Press, 2015, p. 123. Ce concept joue aussi un rôle fondamental dans le livre fondateur de la conception communautarienne de la représentation : Nancy L. Schwartz, *The Blue Guitar: Political Representation and Community*, University of Chicago Press, 1988, p. 123 et suiv.

[36] *Compte-rendu des séances de l'Assemblée nationale,* vol. 4, Paris, Imprimerie de l'Assemblé nationale, 1850, p. 285.

[37] *Ibid.*, p. 651. Sur le débat à propos de l'élection du président, dont ce discours est issu, voir Pierre Rosanvallon, *Le bon gouvernement*, Paris, Éd. du Seuil, 2015, p. 112-119.

L'utilisation du langage de la monarchie absolue indique bien ici qu'il se joue plus, dans cette conception du rôle du Parlement, que le simple mandat. L'Assemblée, composée certes de mandataires, peut bien prétendre, en tant que corps, incarner le peuple entier. Mais elle doit pour cela s'appuyer sur une représentation descriptive forte, qui en fait la seule incarnation du pays dans sa diversité. Or la diversité de l'Assemblée, qui est sa force d'un point de vue descriptif, est aussi un handicap au regard de la représentation symbolique : corps collectif, elle ne peut être représentée que comme fragmentée. C'est ce qui ressort de nombre d'images de l'Assemblée constituante puis de l'Assemblée législative élue en mai 1849, qui illustrent l'hétérogénéité de l'Assemblée. Cela peut être dans un but simplement informatif, comme dans cette image du graveur Burty, datée de 1851, qui classe les députés selon leurs opinions :

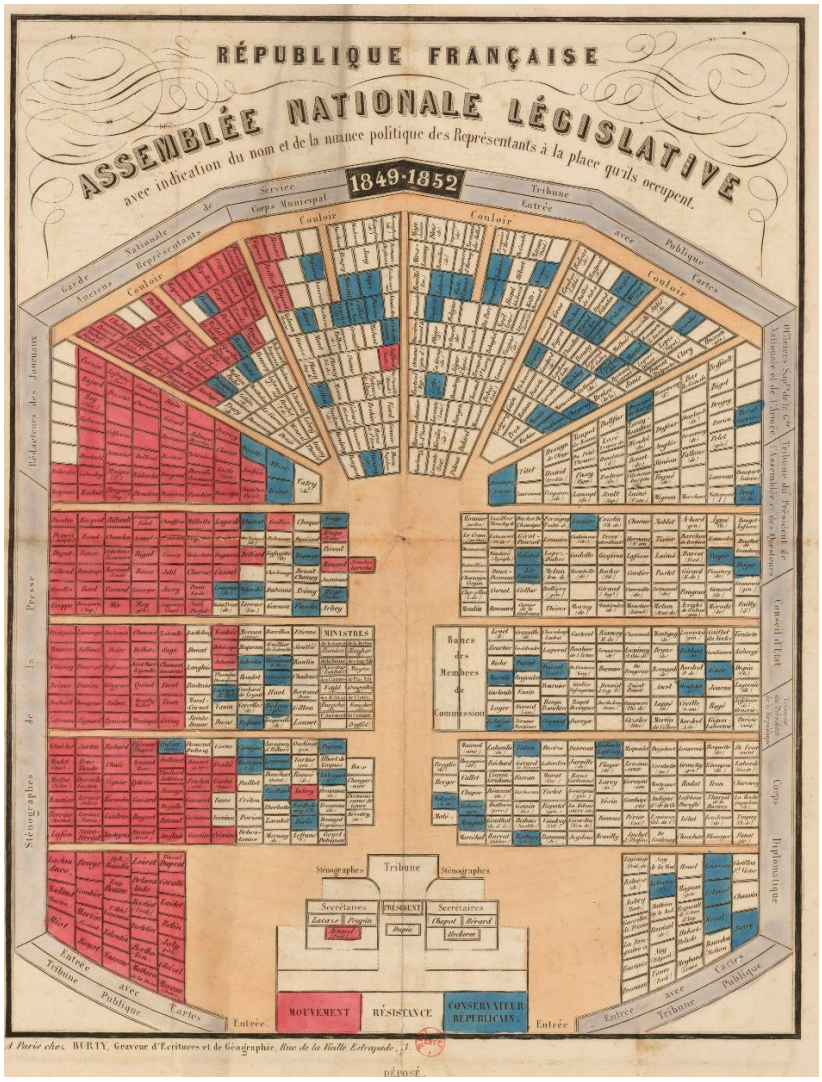



Fig. 5. Burty, « Assemblée Nationale Législative avec indication du nom et de la nuance des Représentants à la place qu'ils occupent 1849-1852 ». BNF. Collection De Vinck, 15564.

Mais souvent, l'illustration de l'hétérogénéité fondamentale de l'Assemblée a pour but de se moquer de ses divisions, comme dans cette caricature de Cham qui présente la Constituante comme une cour de récréation où s'affrontent des élèves dissipés.




Fig. 6. Cham, « L'Assemblée en récréation », in Auguste Lireux, *L'Assemblée nationale comique*, Paris, Michel Lévy, 1850, p. 191.

Corps collectif dont les oppositions internes sont tous les jours données à voir publiquement, la reproduction de ses débats occupant une partie importante de nombreux journaux, l'Assemblée reflète la diversité du peuple d'un point de vue descriptif, mais au détriment de l'unité nécessaire à sa représentation symbolique. Son pouvoir d'incarnation n'en est pas pour autant nécessairement moindre, du moment que la représentation descriptive qui la fonde continue à fonctionner comme moyen d'identification entre le peuple et l'Assemblée. Or, de ce point de vue, l'Assemblée législative commet une erreur stratégique fondamentale : le 31 mai 1850, effrayés par les succès électoraux des démocrates-socialistes, les députés conservateurs, majoritaires, font voter une loi qui met fin au suffrage universel masculin. L'Assemblée impose aux électeurs des conditions drastiques de résidence, excluant de fait un tiers d'entre eux, souvent les plus pauvres. En menaçant la capacité de l'Assemblée à être représentative du pays d'un point de vue descriptif, cette réduction du corps électoral met à mal le rapport d'incarnation entre l'Assemblée et la nation. Louis-Napoléon Bonaparte aura beau jeu de dénoncer cette trahison du suffrage dit universel par les parlementaires pour faire valoir sa propre légitimité. La représentation-incarnation parlementaire tentée sous la Seconde République est donc une expérience de courte durée et qui rapidement échoue. Le modèle de chambre unique sur lequel elle se fonde n'est d'ailleurs jamais repris en France ensuite, ce qui n'est pas étranger à la domination de plus en plus grande, au XXe siècle, du pouvoir exécutif[38].

De ce point de vue, Marx a raison de souligner le succès de Louis Bonaparte à s'approprier un pouvoir d'incarnation autrement plus efficace. Là encore, ce pouvoir ne s'impose pas contre la logique électorale du mandat, puisque Bonaparte est élu, d'abord comme député aux élections complémentaires de juin 1848 (il renonce à siéger) puis triomphalement,

[38] Pierre Rosanvallon, *Le bon gouvernement, op. cit.* ; Nicolas Roussellier, *La force de gouverner: Le pouvoir exécutif en France, XIX^e^-XXI^e^ siècles*, Paris, Gallimard, 2015.

à près de 75 % des suffrages, comme président de la République le 10 décembre 1848[39]. Cependant, la manière dont lui et ses partisans rendent compte des raisons de son élection inverse volontiers l'ordre causal de la représentation-mandat : selon eux, Bonaparte ne représente pas le peuple parce qu'il a été élu, il a été élu car il représente le peuple. Et s'il était représentant dès avant l'élection, même dans son exil après l'échec de sa tentative de prise de pouvoir en 1840, c'est parce qu'il est dans un rapport personnel d'incarnation avec le peuple français. Mais contrairement à l'Assemblée qui incarne la nation du fait d'une identité de composition, Bonaparte prétend incarner le peuple français car il existe entre eux une profonde *identité de sentiments*, héritée de son oncle, Napoléon 1[er40]. Celui-ci disait déjà « je suis la patrie[41] », car il était « sorti des rangs du peuple », « l'homme du peuple[42] ». Dès 1839, Louis Bonaparte s'en était inspiré pour définir une nouvelle idéologie, le « césarisme », fondé sur une conception spécifique de la représentation-incarnation :

> « L'essentiel n'est pas de mettre en application des principes dans toute la subtilité de leur théorie, mais de s'emparer du génie régénérateur, de s'identifier avec les sentimens du peuple, et de le diriger hardiment vers le but qu'il veut atteindre. Pour être capable d'accomplir une tâche semblable, *il faut que votre fibre réponde à celle du peuple*, que vous sentiez comme lui, et que vos intérêts soient tellement confondus, que vous ne puissiez vaincre ou tomber qu'ensemble[43] ! »

Cette identité de sentiments, qui n'est pas étrangère à la représentation descriptive mais en un sens différent de l'identité de composition, préexiste à l'épreuve électorale. Celle-ci change ainsi radicalement de sens pour devenir un plébiscite, épreuve non de sélection mais de confirmation où le pouvoir d'incarnation du prince ne peut qu'être sanctionné par le peuple. Le langage du mandat n'est pas absent, mais il est toujours second, c'est l'action du représentant qui est première et dans laquelle le peuple est invité à se reconnaître. Comme l'écrit le *Dix décembre, journal de l'ordre*, le 15 avril 1849 :

> « Le dogme-Napoléon existe ; il remue le peuple jusqu'au fond de ses entrailles ; et quand il parle, six millions de voix répondent[44]. »

Chez Bonaparte, l'incarnation ne s'oppose pas à l'élection mais s'appuie sur elle pour justifier une autorité illimitée du représentant. On reconnaît là les traits que Hanna Pitkin confère à la représentation symbolique, où le représentant construit symboliquement sa représentativité en attribuant au représenté des caractéristiques du représentant.

---

[39] André Jean Tudesq, *L'élection présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte, 10 decembre 1848.*, Paris, A. Colin, 1965.

[40] L'importance de la figure de Napoléon dans les représentations populaires ne saurait être sous-estimée, comme le montrent par exemple les formes de « deuil subversif » qui se répandent à sa mort en 1821 (Emmanuel Fureix, *La France des larmes : deuils politiques à l'âge romantique, 1814-1840*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, p. 409). Sur le bonapartisme populaire avant et après 1848, voir Bernard Ménager, *Les Napoléon du peuple*, Paris, Aubier, 1988 ; Chloé Gaboriaux, *La République en quête de citoyens: les républicains français face au bonapartisme rural (1848-1880)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010.

[41] *Mémorial de Saint-Hélène*, Paris, Ernest Bourdin, 1842, vol. 1, p. 394.

[42] *Ibid.*, p. 390.

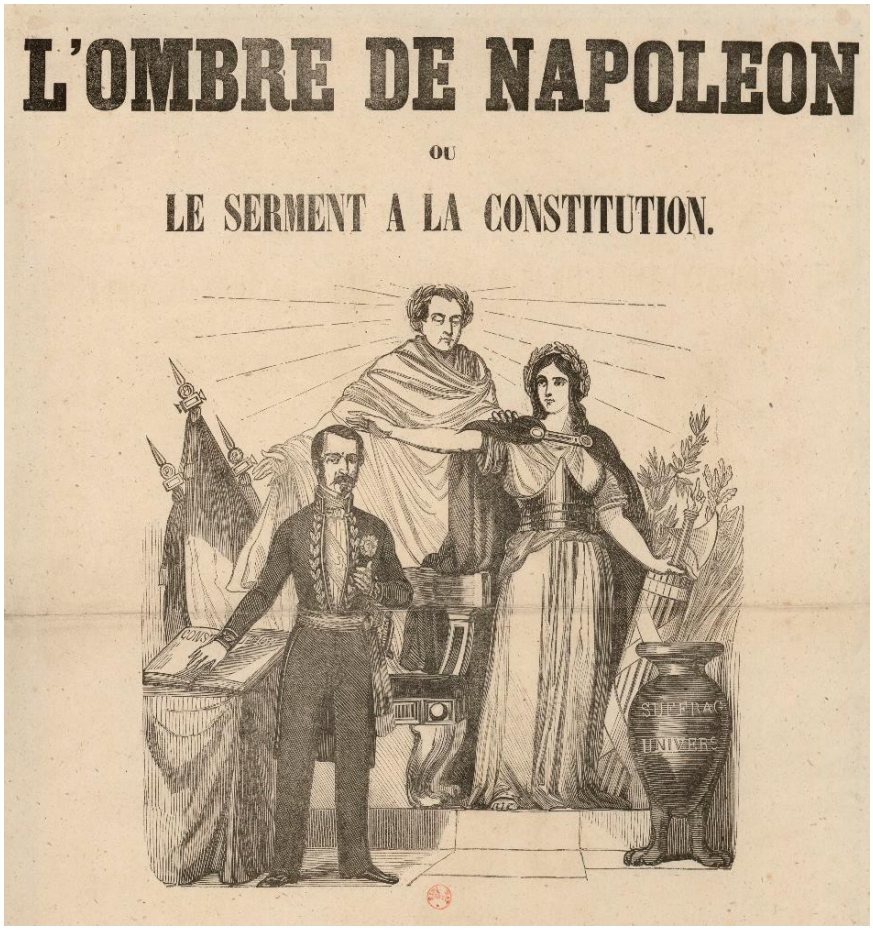
[43] Louis-Napoléon Bonaparte, *Des idées napoléoniennes*, Paris, Paulin, 1839, p. 21-22.

[44] Cité par Frédéric Bluche, *Le bonapartisme: aux origines de la droite autoritaire (1800-1850)*, Paris, Nouvelles Editions latines, 1980, p. 306-307.

Pour construire cette identité entre le peuple et un homme unique, Bonaparte, ses partisans se livrent à un intense travail symbolique, tant discursif que pictural. Toutes les entreprises politiques liées à Bonaparte se réfèrent explicitement à lui en tant que personne, à son élection du 10 décembre 1848 et au nom Napoléon. Pour préparer les élections législatives de 1849, des « comités napoléoniens » sont formés dans tout le pays[45], et les professions de foi des candidats napoléoniens font généralement référence à leur fidélité à Bonaparte. Ainsi, un certain Bontoux, « propriétaire à Jambville », conclut sa courte profession de foi par :

> « Ma ligne de conduite sera tout entière dans la consécration de l'élection du 10 décembre. Dévouement à la République, dévouement, honneur et reconnaissance à son chef, si digne du nom glorieux qu'il porte : la France lui doit déjà le retour à l'ordre et à la confiance. Avec l'appui et les sympathies de l'Assemblée que vous allez nommer, elle lui devra sa prospérité, sa splendeur et ses institutions si grandes et nécessaires que réclame le pays[46] ».

A côté de ce travail discursif, des images de Bonaparte sont produites en grand nombre. Elles empruntent souvent à un registre métaphorique pour bien établir qu'il se joue dans le corps de Bonaparte quelque chose de plus que sa simple présence physique. De nombreuses images prennent ainsi le prétexte de sa prestation de serment pour le présenter comme le défenseur de la Constitution, par exemple ce dessin qui le montre, à côté de l'urne du « suffrage universel » inspiré par l'esprit de la France ainsi que par « l'ombre de Napoléon » – un thème récurrent de l'imagerie bonapartiste :




[45] Voir par exemple BNF Le[70] 1441.

[46] *Aux électeurs du département de Seine-et-Oise*. BNF Le[70] 1360.

Fig. 7. « L'ombre de Napoléon ou le serment à la Constitution », illustration anonyme de deux chants de Charles Durand « A Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française », BNF, Collection De Vinck, 15370.

D'autres dessins lient explicitement Bonaparte et le peuple français, comme dans la gravure intitulée « le vœu de la France ». On y voit une allégorie de la France, la main gauche portant un bulletin dans l'urne électorale, porter de la main droite, devant une diversité de figures masculines entourant une femme et son enfant (sur le thème de la Vierge à l'enfant), un miroir où apparaît le portrait de Bonaparte.



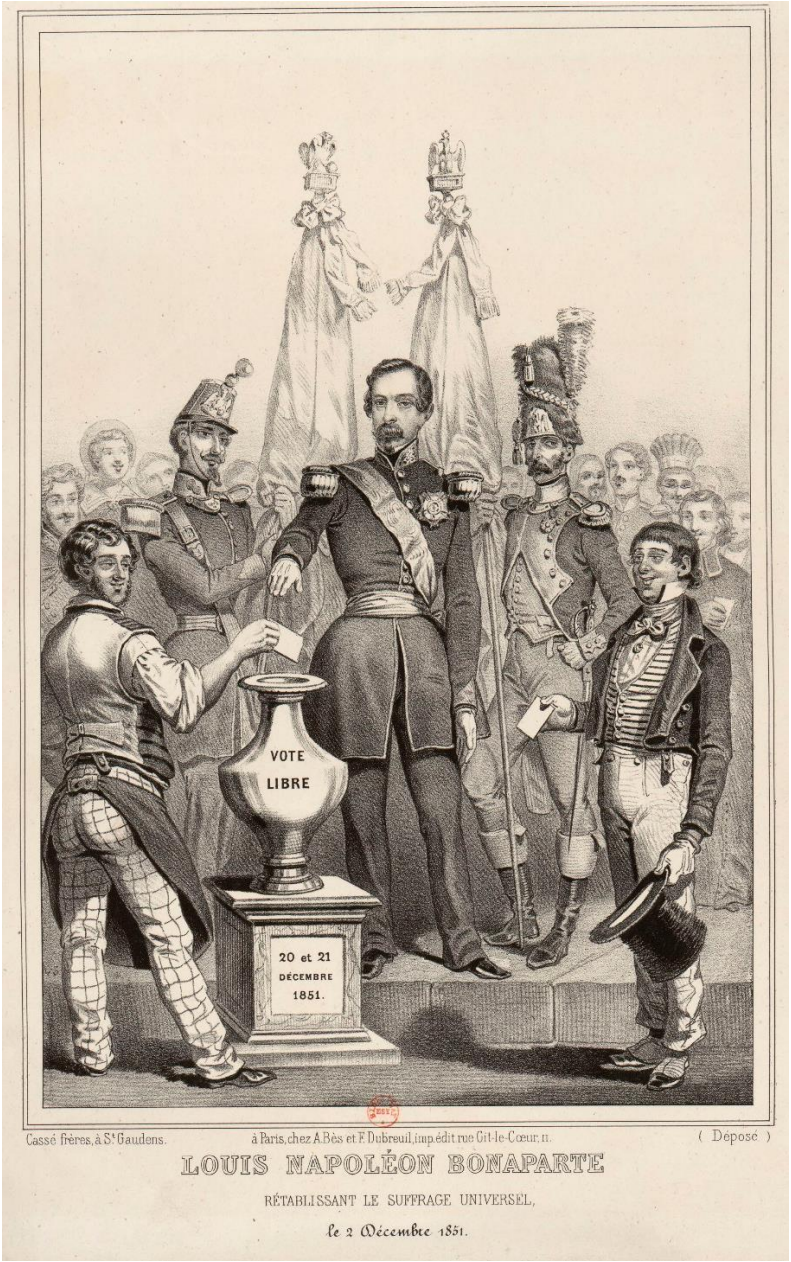

Fig. 8. « Le vœu de la France ». BNF, Collection De Vinck, 15326.

Cette construction symbolique établit un rapport d'identité personnel entre Bonaparte et la France, dont l'aboutissement logique est de justifier tout acte, fût-il illégal, comme l'action du peuple français. Le 2 décembre 1851, Bonaparte dit ainsi renverser la Constitution pour « sauver le pays en invoquant le jugement solennel du seul souverain que je reconnaisse en

France : le Peuple[47] » et il fait ensuite valider son acte officiellement. Le 20 décembre 1851, 92 % des électeurs répondent « oui » à la phrase :

> « Le Peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte, et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre 1851[48] »

La délégation caractéristique de la représentation-mandat est bien présente, mais elle est initiée par le délégué, ce qui dans le césarisme n'est pas une usurpation puisque le délégué sent et sait déjà ce que veut le peuple, car il *est* le peuple. Le coup d'état du 2 décembre 1851 peut alors être interprété comme l'action du peuple, dont Bonaparte est l'instrument, comme on le voit dans ce dessin qui présente le coup d'état comme « Louis-Napoléon Bonaparte rétablissant le suffrage universel » :




[47] Proclamation de la République. Appel au peuple. 2 décembre 1848.

[48] Plébiscite national des 20 et 21 décembre 1851.

Fig. 9. « Louis-Napoléon Bonaparte rétablissant le suffrage universel, le 2 décembre 1851 ». BNF. Collection De Vinck, 16056.

La « représentation plébiscitaire »[49], telle qu'elle est pratiquée par Bonaparte, mêle donc incarnation et mandat en se fondant sur la mise en scène d'une identité profonde de sentiments, d'idées et d'intérêts entre Bonaparte et le peuple français, régulièrement attestée par des épreuves électorales. Après la chute de l'Empire en 1870, les républicains se battent longtemps pour empêcher le retour d'un rapport personnel de cet ordre entre le chef de l'État et les Français, au point que l'on peut penser que ce n'est qu'avec le Général de Gaulle et la Ve République qu'une telle forme de représentation retrouve sa place dans les institutions du gouvernement représentatif en France. Le retour de l'élection présidentielle au suffrage universel (cette fois-ci incluant les femmes) en 1965, pour la première fois depuis décembre 1848, réactive des possibilités enfouies de représentation plébiscitaire qui installe désormais l'incarnation au cœur des institutions françaises.

L'opposition entre l'Assemblée et la présidence, sous la Seconde République, donne donc à voir deux manières de mettre en œuvre la représentation-incarnation, dans le cadre d'une concurrence entre autorités élues. Elles se distinguent sur le plan des moyens par lesquels le rapport d'incarnation est établi : l'Assemblée peut faire valoir une identité de composition avec le peuple, le président une identité de sentiments. Ces deux identités, notamment parce qu'elles mettent en jeu l'une un corps collectif et l'autre un corps individuel, sont inégalement représentables au sens symbolique. Sans qu'il soit possible d'établir un lien causal évident, Bonaparte triomphe face à l'Assemblée sur fond d'une activité symbolique intense qui lui permet d'être figuré par ses partisans comme incarnation du peuple français. Cette opposition ne doit néanmoins pas faire oublier ce que ces deux formes de représentation ont en commun : s'appuyer sur la mobilisation exclusivement électorale du peuple et sur la répression des possibles usages inclusifs de la représentation-mandat.

### *Le parti et l'association, outils de représentation-incarnation inclusive*

Écrasée en juin 1848, défaite aux élections, l'ambition d'une République démocratique et sociale reposant sur la mobilisation continue du peuple, y compris face à ses mandants, ne disparaît pas pour autant. Et si la représentation-incarnation est au cœur de l'affrontement entre l'Assemblée et le président, elle est aussi le moyen utilisé par les défenseurs de la République démocratique et sociale pour tenter de redonner une place politique au peuple révolutionnaire. Et de même que l'on peut observer deux usages « exclusifs » de la représentation-incarnation, l'Assemblée et la présidence, on peut distinguer entre deux outils de représentation-incarnation « inclusive » du peuple : le parti et l'association.

Au sein de l'Assemblée, un groupe parlementaire se constitue à l'automne 1848, la Montagne, en référence à la Convention, qui reprend largement les codes et postures des républicains avancés sous la monarchie de Juillet et prétend donc, comme eux, être dans un rapport spécifique de représentation avec le peuple. Bien qu'ils soient minoritaires dans les urnes et donc à l'Assemblée, les démocrates-socialistes (ou « démoc-socs ») entendent incarner le *vrai* peuple, issu des barricades de Février, celui qui souhaite la République démocratique et sociale. La Montagne se trouve avec ce peuple dans un rapport de *représentation partisane*, reposant sur une *identité d'opinion*. On en avait vu les prolégomènes dans les divisions au sein

[49] Olivier Ihl, « Une autre représentation. Sur les pratiques d'acclamatio dans la France de la seconde à la troisième république », *Revue française de science politique*, vol. 65, n°3, 2015, p. 393.

même du Gouvernement provisoire. Ledru-Rollin, alors ministre de l'Intérieur, prétendait représenter le peuple révolutionnaire, et avoir par là mandat pour républicaniser le pays, contre l'avis de la majorité, notamment en pesant sur les élections pour faire élire des républicains « de la veille ». Comme sous la monarchie de Juillet, les républicains de la Montagne se voient comme les véritables représentants du pays, indépendamment de leur poids électoral – la majorité du pays étant, de leur point de vue, sous le joug de différents pouvoirs sociaux monarchistes et ne pouvant donc exprimer leur volonté authentique par le vote. Le 17 octobre 1848, les députés montagnards publient une affiche, « Au peuple », dans lequel ils dénoncent « les partis vaincus » qui ont réussi à conspirer contre la République, amenant à la défaite électorale, le résultat étant que « c'est aux hommes de la monarchie que viennent d'être confiés les destinés de la République ». Mais les élus démocrates-socialistes sont là pour représenter le peuple :

> « honorés du titre de Représentants du Peuple, nous savons à quoi ce titre nous oblige ; nous connaissons nos devoirs, et nous les remplirons. Sortis du peuple, unis au Peuple, nous lutterons et, c'est notre foi, nous vaincrons avec lui[50]. »

Le mandat parlementaire est mis en avant, mais il vaut plus que lui-même, car selon les Montagnards, lorsqu'il est rempli par un véritable républicain (et non par un monarchiste), il sert à la représentation de l'opinion véritable du peuple, trahi par la majorité de l'Assemblée. On le voit, le peuple est ici une figure unifiée, à rebours de toute forme de représentation descriptive : il a une identité unique, une volonté unique, que la Montagne prétend être seule à même de représenter. Cette incarnation partisane est donc fondée sur une forme de représentation symbolique. Même si le caractère collectif de la Montagne limite les possibilités de figuration de ce rapport de représentation, de nombreuses images des députés de la Montagne sont diffusées, soit des portraits individuels, soit des portraits collectifs, comme cette lithographie anonyme représentant le parti sur les bancs de l'Assemblée, autour de Ledru-Rollin :




Fig. 10. « La Montagne ». BNF. Collection De Vinck, 14405.

À l'occasion de l'élection présidentielle de décembre 1848, s'appuyant notamment sur l'expérience clubiste du printemps, les démocrates-socialistes construisent un véritable parti politique, d'envergure nationale, pour défendre la candidature de Ledru-Rollin. Pour cela, ils

[50] « Au Peuple », Paris, Imprimerie Chaix, 1848.

publient un journal, la *Révolution démocratique et sociale*, et constituent une association, Solidarité républicaine, tous les deux dirigés par Charles Delescluze. Dans la presse démocrate-socialiste, Ledru-Rollin se trouve présenté comme le « fondateur de la République démocratique et sociale »[51], c'est-à-dire du régime qu'est censé vouloir le peuple, en tant qu'il a une opinion authentique et non dictée par des pouvoirs sociaux extérieurs à lui. Il ne recueille que 5 % des voix en décembre 1848, mais les démocrates-socialistes réalisent une percée à l'élection de l'Assemblée législative, en mai 1849. Les professions de foi pour ces élections donnent à voir des mécanismes de représentation différents de ceux, très personnalisés, des candidatures bonapartistes ou conservatrices. Chez les candidats démocrates-socialistes, le programme occupe la place centrale, ainsi que la référence à des journaux plutôt qu'à des hommes. On le voit par exemple dans cette profession de foi du fermier de Seine-et-Oise Edmond Guérin, entièrement focalisée sur l'identité du parti :

> « Citoyens, je ne suis qu'un paysan mais démocrate-socialiste dans l'âme ! et c'est, comme démocrate-socialiste, que je viens me recommander à vos suffrages. [...] Si je devenais Représentant du Peuple, je siégerais au sommet de la Montagne. [...] Mon programme, c'est celui formulé par la Réforme, la République, le Peuple, et tous les journaux démocrates-socialistes[52]. »

Suit, comme presque toujours dans les professions de foi démocrates-socialistes, un programme détaillé de mesures. Dans ces professions de foi, l'attachement au parti, à ses organes collectifs et à son programme prime sur les personnes, même si les chefs de la Montagne sont souvent mentionnés.

Lors de ces élections, le groupe de la Montagne obtient un bon tiers des suffrages exprimés, et environ 150 représentants sur 705 sièges[53]. Très vite, leur prétention à représenter le peuple les met en conflit avec Bonaparte et la majorité conservatrice de l'Assemblée. En effet, dès ses premières séances, l'Assemblée décide de soutenir Bonaparte dans le renversement de la République romaine. La Montagne dénonce une violation de la Constitution et appelle à l'insurrection – aboutissement des logiques inclusives de la représentation-incarnation qu'il met en jeu. Le 11 juin 1849, le journal *La Révolution démocratique et sociale* écrit :

> « Le sort en est jeté ! Paris tout entier répondra, comme en Juillet, comme en Février, au cri poussé par Ledru-Rollin au nom de la Montagne et de toute la France. Les traîtres qui forment la majorité de l'Assemblée ont déchiré la Constitution, en sanctionnant par un vote infâme la trahison de M. Bonaparte et de ses ministres, et du même coup ils ont déchiré le mandat que le peuple avait eu la faiblesse de leur donner pour défendre la République et la Constitution. Que la Montagne ne perde pas un instant, qu'elle prononce la mise hors la loi de Bonaparte, de ses ministres et des représentants félons de la majorité royaliste ! C'est entre ses mains que résident maintenant tous les pouvoirs de l'Assemblée nationale[54] »

En trahissant leur position de mandataire pour en appeler directement au peuple, la majorité des parlementaires se met hors la loi, et permet aux logiques de représentation-incarnation partisane qui sous-tendent les prétentions à représenter de la Montagne de se déployer. Le 13 juin, suite à une manifestation, les démocrates-socialistes constituent une nouvelle Assemblée

[51] *La Réforme*, 8 novembre 1848. Le soutien est réitéré le 10 novembre, appuyé sur la lecture du manifeste de la Montagne.

[52] *Aux électeurs de Seine-et-Oise*. BNF Le[70] 1409.

[53] Jacques Bouillon, « Les démocrates-socialistes aux élections de 1849 », *Revue française de science politique*, vol. 6, n°1, 1956, p. 70-95.

[54] Cité dans *Procès des accusés du 13 juin 1849*, Paris, Ballard, 1849, p. 35.

qui se réunit au Conservatoire des arts et métiers, au cœur du Paris ouvrier. Ils échouent à s'imposer et sont massivement arrêtés ou doivent fuir le pays. Cependant, l'idée qu'un parti politique puisse incarner la véritable opinion du pays, implicitement comprise comme unitaire, empêchée de s'exprimer authentiquement par les procédures de la représentation-mandat, et par là justifiée à toutes les actions, ne disparaît pas. Elle devient même constitutive de la conception du parti d'avant-garde, sous ses différentes formes, des républicains comme Ledru-Rollin exilés à Londres aux partis marxistes-léninistes du XX$^{e}$ siècle : en l'absence des conditions sociales permettant au peuple d'exprimer sa volonté authentique, il est nécessaire qu'un parti, composé de la frange la plus consciente du peuple, puisse l'incarner.

Cependant, en 1848, cette conception du parti est loin de faire l'unanimité chez les défenseurs de la République démocratique et sociale. Parallèlement à la constitution de la Montagne, d'autres révolutionnaires proposent une tout autre voie qui fait un usage sensiblement différent de la représentation-incarnation : celle de l'association. Réunis dans le journal *Le Peuple*, dirigé par le député socialiste Pierre-Joseph Proudhon, se prononçant pour la « candidature impossible » de Raspail à la présidence de la République[55], ces « socialistes purs[56] » entendent construire un outil de représentation spécifique du prolétariat. Ce faisant, ils cherchent un moyen pour les travailleurs de réaliser leur émancipation non par la conquête du pouvoir d'État, mais par la réorganisation autonome de la production et de l'échange au sein d'une association administrée par des représentants des ouvriers des différentes industries. Alors que la Montagne représente un peuple unifié, doté d'une opinion et d'une volonté unique, le projet d'association ouvrière s'appuie plutôt sur une forme de représentation descriptive fondée sur le métier. Au cœur de ce projet, on trouve alors une conception de la représentation-incarnation spécifique, que l'on peut qualifier de *corporative*, qui repose sur deux piliers. D'une part, les ouvriers ne peuvent être représentés que par des ouvriers du même métier, du fait de la nécessité d'une *identité de condition* entre représentants et représentés. D'autre part, cette identité est nécessaire car les représentants n'ont pas pour seul rôle de se faire élire et de porter la voix des ouvriers, mais ils doivent organiser le travail, l'identité de condition avec les représentés étant alors une garantie de compétence[57].

Ce projet est l'aboutissement d'un long développement. Dès la monarchie de Juillet, des ouvriers défendent l'idée d'association autonome de production des travailleurs[58]. En avril 1848, au sein de la Commission du Luxembourg, une assemblée de travailleurs dirigée par Louis Blanc et Albert, un petit groupe de délégués ouvriers décident, puisque « les circonstances agrandissent [leur] mandat », de former un Comité central en vue « de constituer

[55] Samuel Hayat, « Se présenter pour protester. La candidature impossible de François-Vincent Raspail en décembre 1848 », *Revue française de science politique*, vol. 64, n°5, 22 octobre 2014, p. 869-903.

[56] Pierre-Joseph Proudhon, « Les Malthusiens », *Le Représentant du peuple*, 11 août 1848. L'expression sera reprise par Auguste Blanqui dans un toast lu en son absence (« A la Montagne de 93 ! Aux socialistes purs, ses véritables héritiers ! ») au Banquet des travailleurs socialistes le 3 décembre 1848, organisé contre la candidature de Ledru-Rollin et pour celle de Raspail. *Banquet des travailleurs socialistes. Président Auguste Blanqui détenu à Vincennes*, Paris, Page, 1849, p. 4.

[57] Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable : histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 2002 [1998], p. 109.

[58] Maurizio Gribaudi, *Paris ville ouvrière: une histoire occultée (1789-1848)*, Paris, La Découverte, 2014 ; Michèle Riot-Sarcey, *Le procès de la liberté: une histoire souterraine du XIXe siècle en France*, Paris, La Découverte, 2016.

un comité dirigeant et de donner une centralisation à toutes les forces populaires[59] ». Après la dissolution de la Commission du Luxembourg, ils fondent une Société des corporations réunies dont le programme est l'émancipation autonome des travailleurs :

> « Plus d'intermédiaires entre le peuple et le gouvernement ! Que le peuple, sans plus attendre, s'organise donc lui-même ! n'est-il pas souverain, le producteur de toute richesse ? […] Oui, que le peuple veuille l'association, et bourgeois, propriétaires et capitalistes seront bien forcés de consommer ses produits […]. À l'œuvre donc, peuple souverain ! Unis tes forces en un seul faisceau, viens mettre fin à tes misères par la sainte association, que les heureux du siècle, dans leur appréhension égoïste, ont l'audace de traiter d'utopie. L'esclavage est aboli ! Viens, prolétaire, viens signer ton émancipation[60] »

La représentation corporative des ouvriers, pensée d'abord dans le cadre des négociations avec le patronat, change de sens pour devenir un outil révolutionnaire – mais une révolution déplacée par rapport à la politique étatique, puisqu'elle vise à organiser le travail sans l'État, en dehors de lui. En ce sens, s'il peut bien exister des mandats liant les ouvriers et les représentants, l'usage de l'incarnation se joue surtout dans la construction même d'un appareil de représentation extra-légal qui puisse être l'émanation des citoyens travailleurs. L'insurrection de juin 1848 met un terme à l'expérience, mais ces anciens délégués ouvriers au Luxembourg continuent leur action en faveur de l'association autonome des travailleurs, au sein du journal *Le Peuple* et de la Banque du Peuple, d'abord, puis dans la Mutualité des Travailleurs, ensuite dans l'Union des associations de travailleurs de Jeanne Deroin et Pauline Rolland, qui subit fortement la répression, enfin en 1851 dans le Comité central des corporations puis la Société de la Presse du Travail, qui publie un *Almanach des Corporations nouvelles*[61]. Les moyens de construction d'une représentation iconographique spécifique manquent alors au mouvement ouvrier naissant, au-delà des caricatures ou des images issues des « cris de Paris », ces représentations stéréotypées des métiers, comme on peut le voir sur la couverture de l'*Almanach des Corporations nouvelles*[62] :

[59] « Les délégués (ouvriers) du Luxembourg à leurs commettants », reproduit dans *Murailles révolutionnaires*, Paris, Bry aîné, 1856, p. 361.

[60] *Manifeste des délégués des corporations (ayant siégé au Luxembourg) aux ouvriers du département de la Seine*, Paris, H. V. de Surcy, 1848, p. 2.

[61] Rémi Gossez, *Les ouvriers de Paris. 1 : L'Organisation, 1848-1851*, Paris, Société d'histoire de la Révolution de 1848, 1968.

[62] Sur la représentation iconographique des travailleurs, voir Maurizio Gribaudi, *Paris ville ouvrière, op. cit.* ; Olivier Ihl, *Une histoire de la représentation, op. cit.*




Fig. 11. Couverture de l'Almanach des corporations nouvelles, 1852

Le coup d'état puis le rétablissement de l'Empire vont de pair avec une forte répression des militants ouvriers, arrêtant pour un temps les projets d'organisation corporative. Ils renaissent au milieu des années 1860, notamment avec la création de l'Association internationale des travailleurs, qui fait jouer la représentation corporative à un niveau supranational. Dans les décennies suivantes, la montée en puissance des coopératives, des Bourses du travail et surtout des syndicats, qui s'appuient là aussi à la fois sur le mandat et l'incarnation, donnent à la représentation corporative un rôle central dans l'organisation du monde du travail en France[63].

Sous la Seconde République, l'opposition entre la représentation-incarnation partisane et corporative n'a ni la même intensité ni les mêmes enjeux que celle entre représentation-incarnation parlementaire et plébiscitaire. Leur ambition commune d'inclure à nouveau le peuple dans le jeu politique échoue, et la répression consécutive au coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte touche autant les uns et les autres. On peut cependant voir aussi dans cette opposition une différence dans la manière de concevoir la nature de l'identité entre représentant et représentés : un rapport symbolique pour la Montagne, alors que les partisans de l'association recourent plutôt à la représentation descriptive. Ces deux manières d'incarner le peuple de manière inclusive constituent pour longtemps deux modalités distinctes de mobilisation des travailleurs.

[63] Pierre Rosanvallon, *La Question syndicale: histoire et avenir d'une forme sociale*, Paris, Calmann-Lévy, 1987.

*Conclusion : pluralité de l'incarnation*

L'établissement du gouvernement représentatif en France ne fait pas disparaître l'incarnation, mais en modifie les formes. Le triomphe du suffrage dit universel au printemps 1848 permet bien l'établissement d'une Assemblée nationale composée de mandataires des citoyens. Mais face au peuple parisien qui demande des comptes aux parlementaires justement parce qu'ils ne sont que leurs mandataires, l'Assemblée se trouve rapidement investie, en tant que corps collectif, d'un pouvoir d'incarnation exclusif. Durant toute la Seconde République, les aspects symboliques et descriptifs de la représentation-incarnation sont pleinement utilisés par les pouvoirs en concurrence qui mettent en avant une identité partagée entre eux et le peuple. L'Assemblée fait valoir une identité de composition avec la nation, fondant une représentation-incarnation parlementaire qui justifie la répression de la manifestation du 15 mai puis de l'insurrection de juin 1848. Elle échoue néanmoins à s'imposer contre Louis-Napoléon Bonaparte qui, président de la République, prince-président puis empereur, s'appuie sur une représentation-incarnation plébiscitaire fondée sur une identité de sentiment avec le peuple et servie par un travail discursif et iconographique de représentation symbolique. Pour permettre au peuple révolutionnaire de continuer à agir malgré la défaite de juin 1848, deux formes de représentation-incarnation inclusives sont construites par les partisans de la République démocratique et sociale. Minoritaires à l'Assemblée, les députés de la Montagne cherchent à établir une relation de représentation-incarnation partisane, à partir d'une identité d'opinion avec le peuple, construit symboliquement comme entité unifiée. Enfin, à l'extérieur de la politique étatique, les partisans de l'association ouvrière font de la représentation-incarnation corporative, jusque là limitée aux strictes relations économique, fondée sur une identité de condition avec les travailleurs, un outil d'émancipation autonome du prolétariat. On peut schématiquement résumer ces usages de la représentation-incarnation par ce tableau :

| | Représentation inclusive | Représentation exclusive |
|---|---|---|
| Représentation symbolique | Représentation partisane – *identité d'opinion* | Représentation plébiscitaire – *identité de sentiment* |
| Représentation descriptive | Représentation corporative – *identité de condition* | Représentation parlementaire – *identité de composition* |

Ces quatre manières de faire jouer l'incarnation après 1848 ont ceci de commun qu'elles empruntent toutes, dans leur manière de construire l'identité entre représentants et représentés, des éléments de représentation-mandat. C'est là le véritable succès du gouvernement représentatif : à partir de 1848, il n'est plus possible de s'appuyer exclusivement sur des logiques d'incarnation pour légitimer un pouvoir ; il faut régulièrement mettre en scène des procédures d'autorisation (fussent-elles manipulées) dans lesquelles les intérêts des mandants sont exprimés et discutés (fût-ce de manière factice). Mais l'incarnation ne disparaît pas en 1848 ; au contraire, les différentes formes de représentation-incarnation qui se cristallisent en 1848 ne cessent ensuite de s'affronter, de s'hybrider et de se recomposer. Le pouvoir en démocratie n'est pas un lieu vide, il ne l'a jamais été. En revanche, les manières de l'occuper peuvent être plus ou moins inclusives, exprimer plus ou moins la diversité des identités sociales. Décrire et accepter ce que la modernité politique doit et continue à devoir à l'incarnation est alors une nécessité pour en analyser et en juger les usages et ainsi mettre en échec les discours qui dissimulent, sous le langage du gouvernement représentatif ou celui de l'incarnation du peuple, la monopolisation effective du pouvoir politique par les puissants.

Résumé :

La représentation-incarnation ne disparaît pas avec le triomphe du gouvernement représentatif, fondé en principe sur la seule représentation-mandat. Sous la monarchie de Juillet, conservateurs et républicains font usage à la fois des logiques du mandat et de l'incarnation. En 1848, l'Assemblée constituante élue au suffrage universel masculin, face au peuple de Paris, s'impose comme la seule capable d'incarner le peuple, outrepassant les logiques inclusives de la représentation-mandat. Mais elle se trouve rapidement concurrencée par le président de la République, Louis Bonaparte, élu au suffrage universel masculin direct en décembre 1848. Sur la base commune de l'exclusion du peuple, deux conceptions de la représentation-incarnation s'affrontent alors : l'Assemblée s'appuie sur une identité de composition avec la nation pour défendre une représentation-incarnation parlementaire ; le président, maniant la référence napoléonienne, déploie une conception plébiscitaire de la représentation-incarnation, fondée sur une identité de sentiment avec le peuple. Face à ces deux institutions, deux autres formes de représentation-incarnation se font jour qui visent à inclure politiquement le peuple : les démocrates-socialistes de la Montagne mettent en œuvre, par le parti, une représentation-incarnation partisane qui s'appuie sur une identité d'opinion avec le peuple ; le mouvement ouvrier naissant construit, avec l'association, une forme de représentation-incarnation corporative, fondée sur une identité de condition.

Mots-clés : représentation ; incarnation ; mandat ; Assemblée ; révolution de 1848 ; Seconde République

Abstract :

Embodiment representation does not disappear with the triumph of representative government, founded in principle solely on mandate representation. Under the July monarchy, conservatives and republicans made use of both the logic of the mandate and embodiment. In 1848, the Constituent Assembly, elected by universal male suffrage, against the people of Paris, established itself as the only one capable of embodying the people, bypassing the inclusive logics of mandate representation. But it was quickly competed by the President of the Republic, Louis Bonaparte, elected by direct universal male suffrage in December 1848. On the common basis of the exclusion of the people, two conceptions of embodiment then entered in conflict: the Assembly relied on an identity of composition with the nation to defend parliamentary embodiment; the president, wielding the Napoleonic reference, deployed a plebiscitary conception of embodiment, based on an identity of feeling with the people. Faced with these two institutions, two other forms of embodiment emerged that aimed to include the people politically: the social-democrats of the Mountain implemented, through the party, a partisan embodiment which relied on an identity of opinion with the people; the nascent labour movement built, with the association, a form of corporative embodiment, based on an identity of condition.

Keywords: representation, embodiment, mandate, Assembly, 1848 revolution, Second French Republic

Auteur :

Samuel Hayat est chargé de recherche CNRS au Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS, Lille). Au croisement de l'histoire sociale des idées, de la sociologie historique et de la théorie politique, il travaille principalement sur la représentation politique et sur les révolutions et les mouvements ouvriers du XIXe siècle. Il a

publié *Quand la République était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation en 1848*, Seuil, 2014.